

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 28 janvier 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/01/28-1/13

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement
Rapporteur : DEY Jean

Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel
Rapporteur : BENARD Michel

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie
Rapporteur : WALKER Lionel

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement
Rapporteur : BENARD Michel

Commission n° 5 - Éducation, Jeunesse et Sports, et Affaires Internationales
Rapporteur : PERRUSSOT François

Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme
Rapporteur : DEY Jean

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : CALVET Jean

OBJET : Plan Climat Energie Départemental: adoption du plan d'actions portant sur l'exercice 2011.

L'Assemblée départementale a adopté le 24 septembre 2010, dans le cadre de la mise en oeuvre de son Agenda 21, le programme cadre du Plan Climat Energie Départemental. Ce programme définit d'une part les objectifs du Département en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, des consommations énergétiques et d'adaptation au changement climatique et d'autre part les stratégies à mettre en oeuvre et les dispositifs de pilotage et d'évaluation. Il est destiné à être décliné en plans d'actions. Le présent plan d'actions « climat-énergie » décrit les actions et moyens qui doivent être mis en oeuvre au cours de l'année 2011. Dans un cadre budgétaire contraint, l'objectif de ce premier exercice est de préserver l'ambition de la démarche, inscrite sur le long terme, en assurant les conditions de sa pérennisation et de sa montée en puissance progressive par des actions structurantes. De plus, ce plan respecte un équilibre entre les sept axes stratégiques adoptés dans le programme et se traduit par une grande diversité d'actions privilégiant l'innovation et la poursuite d'actions prospectives.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement,

VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

VU la délibération du Conseil général n° 1/01 en date du 18 décembre 2009, relative au Plan Climat Energie Départemental : présentation du diagnostic interne et territorial des émissions de gaz à effet de serre et approbation des premières orientations stratégiques en vue de l'élaboration du premier programme d'actions,

VU la délibération du Conseil général n° 1/01 en date du 24 septembre 2010, relative au Plan Climat Energie Départemental : adoption du programme cadre,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,


Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'adopter le plan d'actions du Plan Climat Energie Départemental portant sur l'exercice 2011, joint en annexe de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Vincent Éblé', written in a cursive style.

Vincent ÉBLÉ